



Limite de la réserve d'origine par le GND/CAD/CADIS (sauf au point 1)

Zones d'ajust de compensation des zones Groupes de la réserve (sauf au point 1)

L'occupation des terres de réajustement à l'origine (si applicable)

COMITÉ CONSULTIF ALTONAGNA
 Suzanne Chouinard
 Amélie Gauthier
 Québec le 14 Mars 2013

Québec
 Société de la terre
 et des eaux de Québec

**PARC DE CONSERVATION
 DES HAUTES-SOUSSES-LE-LIMÈRE-SAN-LAURE**

LIMITE

Approuvé par le Directeur de la réserve, de la terre et des eaux de Québec

Directeur de la réserve, de la terre et des eaux de Québec
 Catherine de Champlain

Représentants régionaux
 Catherine de Champlain
 Chantal-Françoise Chénier
 Régis de Saint-Jacques
 Sylvain de Saint-Jacques

Préparé à Québec le 31 mars 2013

Chantal-Françoise Chénier

Amélie Gauthier

Suzanne Chouinard

Amélie Gauthier

Suzanne Chouinard

Amélie Gauthier

1. L'ajustement des limites de la réserve d'origine par le GND/CAD/CADIS (sauf au point 1)